

Aux membres de la Commission des Institutions
de: Claude Ferland, citoyen de Repentigny
20 novembre 2025

Mémoire sur le projet de loi n° 1

Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Résumé

Le projet d'une loi constitutionnelle devrait être une étape majeure de l'évolution politique de la nation québécoise. Au point actuel de cette évolution, notre gouvernement est coincé, plus que jamais, entre l'écorce d'une constitution canadienne à laquelle la nation n'a pas adhéré, et le tronc d'un peuple aux forces vitales comprimées.

Mais la dimension juridique est-elle la première dimension de la problématique? Certaines des bases de notre nation se sont affaiblies sans que le fédéralisme en soit nécessairement la première cause. Par ailleurs, la question constitutionnelle n'est pas, ne doit pas être considérée comme secondaire. Si elle refait surface dans l'Ouest, le Québec ne peut certainement plus la minimiser.

Mais il y a un risque pour notre gouvernement de se tromper avec sa démarche actuelle. Il faut contrer ce risque avant d'en subir les conséquences, qui peuvent être à terme pernicieuses et sérieuses.

C.F.

Chères et chers démocrates,

Je suis un produit social de la Révolution Tranquille. En 1960, encore loin d'avoir droit de vote, je prenais déjà conscience de ce qui doit constituer une nation forte et ouverte. La nôtre était alors fracturée. Elle l'est redevenue. En 2025, le climat socio-politique me force à réfléchir sur une problématique du même ordre, avec un contexte changé.

Une nation forte doit avoir des bases solides.

Notre culture distincte, dont la langue est le terreau et les valeurs sont les tiges, doit s'appuyer sur des fondations plus solides, qui ne se limitent pas à l'aspect juridique.

Depuis une quarantaine d'années, nos bases ont évolué à contre-sens:

- Langue menacée, conflits de valeurs croissants, d'où une culture sociale affaiblie.
- Nos institutions sont à réformer. La fédération canadienne en premier. Ce régime, devenu boulimique, éponge une trop grosse part des revenus des états membres, dont elle envahit en même temps les champs de compétence.
- Au plan « provincial », malgré des finances publiques encore bonnes, notre capacité à innover a faibli par rapport à l'apogée de la Révolution Tranquille. Beaucoup d'organismes publics, et nombre de ministères, sont des tours d'ivoire coûteuses et sous-performantes. C'est ce qui se constate le plus clairement avec notre système de santé. Est-ce devenu en même temps une faillite notre société? Baisse de valeurs? Perte du sens collectif? Manque d'argent? Toutes ces réponses et plus?
- La contribution du leadership d'affaires est moindre que du temps de Québec Inc. Y suppléent en partie la vitalité de nos PME, et des réussites internationales. Il y a des échecs aussi. Un exemple au para-public est La Caisse (ex-CDPQ, où j'étais à l'ère de Jean Campeau). Elle perdu il y a quelques années en immobilier, en Asie, des montants qui auraient été mieux investis ici dans des logements verts ou socialement novateurs.

Tant sont les fondements, tant va la nation

Se pose la question du progrès de la nation. Celui des derniers trente ans a été faible au plan culturel et social, et régressif au plan institutionnel, nonobstant une économie privée performante.

Nous nous en remettons trop, par défaut, à nos capacités séculaires d'adaptation aux échecs, surtout depuis celui de Meech. À elles seules, les lois et chartes votées ne peuvent assurer la force des bases nationales.

Quelle société voulons-nous pour les prochains trente ans? N'est-il pas temps de le demander sérieusement à la *nation*?

Pour un processus constitutionnel légitime

Quelques semaines après le dépôt du projet de Loi 1, le Barreau et le milieu universitaire ont dénoncé l'ineptie du processus autant que les défauts du contenu. Je cite des extraits du Devoir (13 et 17 novembre 2025):

« Si le Québec se dote un jour d'un texte fondateur, celui-ci devra émerger d'un vaste processus qui n'imposera pas par le haut une vision figée de la nation, mais émergera par un réel consensus démocratique sur ce que nous voulons pour le Québec de demain». [collectif universitaire]

« Face à la menace de l'effritement de l'état de droit, le Barreau estime de son devoir d'alerter les députés et députées de l'Assemblée nationale et du Parlement ainsi que les citoyens et citoyennes afin que tous puissent contribuer à la mitigation des risques de dérives autoritaires (...). Nous devons agir collectivement et en concertation pour maintenir l'équilibre des forces en présence, car cet équilibre garantit la santé de notre régime démocratique. » [le Bâtonnier]

(fin des citations)

Des sondages en août et novembre 2025 indiquent une forte baisse de la santé de notre état de droit, tel que perçu par la population.

Le gouvernement aurait pu envisager une consultation d'envergure, projet ambitieux faut-il le dire, mais le temps ou l'occasion lui ont manqué, peut-être. Cependant, ça ne justifie aucunement un procédé expéditif, d'autant plus que l'Assemblée Nationale se trouve, à un an de nouvelles élections, dans une situation étrange. Trois partis aux prises avec de sérieuses divisions internes, et l'autre qui n'est pas sur votre Commission. Hors l'Assemblée, un parti qui surfe sur la vague libertaire de fond dont on sait ce qu'elle commence à faire à Washington et en Europe.

Avant d'adopter la Loi 1, laquelle ne pourra naître d'un bâillon sans devenir bâtarde, les intervenants de notre Assemblée Nationale, vous membres de la CI et chaque autre député, ont à se poser des questions fondamentales. Je vous en suggère:

1. Tel que formulé, à quel point le projet de loi 1 va-t-il renforcer nos bases?
2. Ne faudrait-il pas un référendum sur cette loi?
3. Quelle image de notre démocratie montrerons-nous au ROC? à la France ?
4. Assurerons-nous la « paix sociale constitutionnelle », ou pas du tout ?
5. S'agit-il d'une loi à demi-sécessionniste, ou d'un coup d'épaule au PCQ ?

Pour terminer, un complément de réflexion est placé en annexe.

C.F.

L'autre voie

Le droit d'une nation à l'auto-détermination n'est pas contestable, mais la sécession radicale et complète n'est pas une option, à l'ère de l'Union Européenne, quel que soit le chiffre de majorité d'un référendum. Nous sommes à l'ère de l'Union Européenne. Par ailleurs, une fédération « brochée » décennie après décennie n'est pas la solution non plus, mais nous faisons l'autruche là-dessus.

Il faudrait donc envisager de faire d'ici deux ou trois ans un processus d'assemblée constituante, collégiale et ouverte. Une innovation serait de le faire en deux étapes.

1. Seraient examinés d'abord les compromis encore envisageables, surtout avec l'Ouest, les assemblées autochtones, et les territoires du Nord. Ne pourrions-nous pas concevoir une « rectification » du raté de Charlottetown 1992, en s'inspirant par exemple d'une version « canadianisée » du Bundesrat allemand ? Ce forum, où seraient invités des leaders crédibles du ROC, clarifierait la perspective d'avenir politique du Canada, du moins pour les demi-fédéralistes du Québec.

2. Ensuite, si la première étape est stérile, les formes de sécession avec constitution québécoise pourraient être mises sur la même table avec des motifs et objectifs plus clairs. Cette deuxième étape du forum, véritable assemblée constituante, clarifierait la perspective d'avenir politique du Québec, du moins pour les demi-souverainistes du Québec.

C.F.